

La partition irakienne

Par Barah Mikail – 19/03/2004

Quel bilan peut-on tirer de l'occupation américaine de l'Irak, qui entre déjà dans sa seconde année ? Rien de bien réjouissant, si l'on en croit les nouvelles qui nous parviennent jour après jour et tendent à confirmer la situation chaotique qui règne dans le pays. Attaques et explosions amènent jour après jour leurs lots d'horreurs, sans que l'on sache pour autant s'il elles sont essentiellement à l'émanation de terroristes ou de résistants à l'occupation américaine du pays. La restructuration économique est confinée au seul secteur pétrolier, qui profite d'ailleurs bien plus aux firmes américaines, premières bénéficiaires de la relance de la production du pays, qu'à la population irakienne, pourtant première concernée par les richesses de son territoire. Le régime dictatorial déchu s'est vu pour sa part remplacé dès le 13 juillet 2003 par une entité politique floue et cacochyme, le Conseil intérimaire de gouvernement (CIG), que Washington a officiellement voulu représentatif de la diversité ethnique, communautaire et culturelle du pays. Ainsi, sur les vingt-cinq membres du CIG, treize sont chiites, cinq sunnites, cinq kurdes, un chrétien et une turkmène. Il était certes aisé de voir là une volonté pour les Etats-Unis de rassurer la population irakienne sur son avenir, et de lui garantir une représentation politique conforme à la diversité et à la répartition religieuses des habitants du pays. Cependant, à y regarder de plus près, cette situation, loin d'être fortuite, est bien plus à même de mener l'Irak à une division et une série de désaccords finalement souhaitées par les Etats-Unis.

L'invasion américaine de l'Irak, en mars 2003, est évidemment loin d'avoir été justifiée par la seule suspicion entretenue à l'égard de Saddam Hussein quant à son éventuelle détention d'Armes de Destruction Massive (ADM). Le sujet fait encore grand débat aujourd'hui, et est notamment devenu un enjeu essentiel – quoique non prédominant - des élections présidentielles américaines. L'enjeu pétrolier, pour sa part, incarne également une importance non négligeable, surtout si l'on prête attention aux relations américano-saoudiennes, qui ont connu leurs premières tensions significatives peu de mois avant les événements du 11 septembre 2001, mais qui seront finalement particulièrement mises à mal lorsque l'on apprendra que 15 des 19 kamikazes impliqués dans les attentats contre le World Trade Center étaient saoudiens. Toute confirmation de l'assise américaine en Irak pourra ainsi largement favoriser son désengagement et sa prise de distance avec un régime saoudien très souvent critiqué. Il n'en demeure pas moins que l'un des indices majeurs pouvant expliquer l'engagement américain en Irak peut être, pour sa part, décelé dans un document qui remonte à... 1996.

Richard Perle, idéologue proche du président Georges W. Bush, exerçait en 1996 la fonction de conseiller du Premier ministre israélien Benjamin Netanyahou. Il avait pris part, à cette occasion, à une discussion avec un certain nombre d'analystes stratégiques et de consultants, qui donnera lieu à un rapport écrit remis à B. Netanyahou. Son contenu : une série de recommandations établies dans l'intention de renforcer les intérêts de l'Etat d'Israël, et qui stipuleront notamment que l'Etat hébreu *"peut modeler son environnement stratégique, en coopérant avec la Turquie et la Jordanie, et en affaiblissant, en contrôlant, en réduisant même l'importance de la Syrie. Une telle tâche peut être réalisée par la concentration des efforts sur la destitution de Saddam Hussein en Irak – objectif stratégique israélien légitime et de la plus haute importance – comme moyen de saper les ambitions régionales de la Syrie (...). Il va de soi qu'Israël a intérêt à soutenir les actions turque et jordanienne anti-syriennes sur les plans diplomatique, militaire et opérationnel, en renforçant par exemple les alliances*

*tribales avec les tribus arabes présentes sur le territoire syrien et hostiles à l'élite syrienne dirigeante"*¹.

Est-il exagéré de mettre en rapport de telles recommandations avec la stratégie américaine qui se profile au Moyen-Orient ? Pas vraiment, tant la collusion des intérêts américains et israéliens au Moyen-Orient est évidente.

La stratégie américaine au Moyen-Orient trouve de grands avantages dans la consolidation des intérêts israéliens dans la région. Ainsi, si la politique étrangère américaine est capable de se penser par elle-même, elle n'en demeure pas moins, sinon susceptible d'être entièrement soumise aux recommandations israéliennes, du moins apte à trouver de grands intérêts dans l'adhésion aux impératifs stratégiques de l'Etat hébreu. A ce titre, la nécessité de procéder à un renforcement des alliances tribales dans la région semble avoir trouvé faveur auprès d'elle. L'exemple de l'Irak en fournit amplement la preuve.

Les tractations du CIG visant à l'adoption d'une Constitution irakienne continuent à souligner les divisions et désaccords qui traversent cette institution provisoire. Avec notamment deux principales – quoique non exclusives - pierres d'achoppement : la loi sur les biens personnels, qui régit le pays depuis 1959, et que la plupart des membres chiites du Conseil souhaiteraient remplacer par le respect de dispositions inspirées de la *Charia* (ou Loi islamique) ; et le statut administratif de l'Irak, qui pousse les représentants kurdes à abonder dans le sens d'une fédération, moyen le plus à même de favoriser le statut autonome du Kurdistan irakien.

Les Etats-Unis, par la voix de leur administrateur civil, Paul Bremer, n'ont pas fait secret de leur forte réticence à voir l'Etat irakien basé sur des fondements d'ordre religieux et, qui plus est, islamique. La guerre contre le terrorisme engagée à niveau planétaire cache en effet très mal le mépris qu'entretiennent les Etats-Unis face aux préceptes religieux musulmans, et la frontière entre l'islam en tant que religion vécue et pratiquée – islam dit modéré - et l'islamisme en tant qu'idéologie violente et menaçante n'en est pas moins rendue très floue. Les tractations visant à la rédaction de la Constitution finale amenée à régir le pays ont ainsi stipulé en fin de compte le maintien des dispositions de la Loi sur les biens personnels de 1959, mais rien ne peut être considéré comme définitivement acquis, particulièrement dans cette période trouble.

C'est cependant l'éventuel schéma fédéral amené à s'imposer à l'Irak qui semble le plus révélateur des ambitions américaines affichées pour le pays et, à plus long terme, pour la région. Washington tient en effet à imposer une telle configuration, étant donné qu'elle permettrait, dans l'immédiat, l'institution et le renforcement de trois pôles majeurs : l'un chiite et s'étendant dans le sud-est du pays, l'autre sunnite et correspondant peu ou prou à l'illustre "triangle sunnite"² et le troisième kurde et coïncidant avec le nord-est de l'Irak, ou Kurdistan irakien. Une volonté irakienne ? En partie seulement. Les représentants des Kurdes d'Irak sont en effet les seuls à pointer l'importance que revêt à leurs yeux l'adoption d'une configuration fédérale, puisqu'ils voient là le moyen de renforcer leur autonomie et de favoriser au mieux les conditions de l'émergence d'un éventuel futur Etat kurde. Pour le reste, les apparents clivages d'ordre religieux ne sont pas, contrairement à ce qui est souvent rapporté, à l'émanation des sunnites et chiites d'Irak. Les déclarations de l'ayatollah al-Sistani, chef spirituel des chiites, qui a rappelé à plusieurs reprises la nécessité pour la Constitution future

¹ Texte intégral de ce rapport, intitulé *A Clean Break : A New Strategy for Securing the Realm*, consultable à l'adresse Internet : <http://www.israeleconomy.org/strat1.htm>

² Soulignons que la dénomination de "triangle sunnite", abondamment reprise tant par les médias occidentaux qu'arabes, devrait pourtant susciter des réserves. Derrière cette notion, qui tend à assoir dans les esprits la présence en Irak d'une région territorialement délimitée et peuplée quasi-exclusivement de sunnites, se cache en effet la volonté américaine de rendre possible, le jour venu, une partition *de facto* de l'Irak.

de l'Irak de préserver le caractère national de l'Etat irakien, en sont une première preuve. Les rares déclarations des représentants sunnites du pays, qui restent peu organisés, ne donnent pour leur part aucun indice sérieux de volonté de repli religieux de leur part³. Par contre, des déclarations formulées par Paul Bremer comme par des membres de l'Administration américaine prouvent que la division du pays en fonction de critères religieux et communautaires est un impératif qui fait partie intégrante de la vision stratégique de Washington dans la région. "Il convient de trouver un moyen pour que les sunnites irakiens, si marginalisés actuellement, puissent participer à nouveau à la vie politique et économique de l'Irak actuel"⁴ ; "Les Kurdes et les chiites sont entrés dans la course [à la reconstruction de l'Irak] alors que les sunnites en sont encore à la case départ"⁵ ; "La démocratie, ce n'est pas seulement la gestion [du pays] assurée par une majorité ; c'est aussi la protection des droits des minorités"⁶ ; voilà des déclarations qui, parmi tant d'autres, prouvent que, loin de vouloir favoriser la cohésion nationale, les Etats-Unis espèrent en fait voir émerger des divisions communautaires, religieuses, ethniques voire tribales qui puissent être à même d'accroître les divisions dans le pays, puis dans la région. L'objectif immédiat étant, évidemment, de contrer la possibilité pour les chiites d'Irak de pouvoir s'organiser en pôle influent sur le plan politique⁷.

La partition de l'Irak, une fatalité ? Non, ou du moins pas encore. Beaucoup d'Irakiens, rejoints dans leur pensée par la majorité des ressortissants du Moyen-Orient, semblent en effet avoir pris conscience de ce que le jeu américain exercé à leur encontre vise à les "diviser pour mieux régner". Reste à savoir sous quelle forme ils seront à même, une fois le cadre politique irakien posé, de définir les conditions effectives de ce qui, en fin de compte, restera leur propre droit à l'autodétermination.

³ Au contraire, pourrait-on même dire, ils semblent conscients pour leur part du jeu américain. Ainsi, Mohammed Bachar al-Faydi, porte-parole du Comité des Oulémas musulmans, instance officielle qui se veut représentative des intérêts religieux – et non politiques - des sunnites irakiens, déclarait-il en février dernier que "l'Amérique recherche constamment ses intérêts, qui passent en Irak par l'attisement des sentiments d'ordre communautaire" ; *asharq al-awsat*, 11 février 2004.

⁴ Richard Armitage, sous-secrétaire d'Etat américain ; *asharq al-awsat*, 12 novembre 2003

⁵ Le colonel américain Steve Russel ; *al-hayat*, 24 décembre 2003

⁶ Paul Bremer, le 7 mars 2004, dans une interview à Fox News Sunday. La majorité, ce sont évidemment, dans sa conception, les chiites d'Irak ; les minorités, ce sont les Kurdes et les sunnites.

⁷ Selon Juan Cole, "peu après l'entrée des troupes américaines à Najaf le 8 avril 2003, il a été rapporté que Sistani avait fait une déclaration orale invitant les chiites à ne pas gêner les soldats, une déclaration citée avec fougue par Wolfowitz comme étant la « première fatwa pro-américaine » ; voir "Les partis religieux chiites comblent le vide en Irak du sud", *Revue Politique Internationale*, texte consultable à l'adresse Internet : <http://www.alencontre.org/page/page/news/irak60.htm>